

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 054-2018
Type d'intervention: Motion financière
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.188

Déposée le: 19.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 22.03.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Atténuer les effets des réductions de prestations du PA 2018 grâce aux excédents comptables et aux bénéfices supplémentaires de la Banque nationale

Dans le budget 2019, le Conseil-exécutif ne réduira pas les prestations conformément aux mesures contestées du programme d'allègement (en particulier dans les domaines de l'aide et des soins à domicile, du handicap, de la psychiatrie, de la jeunesse, du 3^e âge, de la formation et de l'aide sociale) et reviendra sur la baisse des réductions de primes rétroactivement au 1^{er} janvier 2018, dans les proportions des éventuels excédents comptables de 2017 et des recettes supplémentaires tirées de la distribution du bénéfice de la Banque nationale.

Développement :

Après les débats sur le programme d'allègement qui ont eu lieu fin 2017, on apprenait, dès janvier 2018, que le canton de Berne recevrait une double portion de bénéfices de la Banque nationale. Une « manne douce amère » pour le canton, comme on a pu le lire dans la presse. Grâce au bénéfice record de la Banque nationale suisse (BNS), le canton de Berne touche quelque 160 millions de francs. Or le budget 2018 tablait sur 80 millions de francs. On peut se servir de

ce surplus pour alimenter le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, à la suite de quoi ce Fonds devrait atteindre son maximum légal de 250 millions de francs. En effet, il affichait déjà un solde de 224,7 millions de francs fin 2017. En raison de ce plafond, les quelque 55 millions de francs restants doivent prétendument être versés au compte de résultats 2018 du canton de Berne.

Au vu des coupes drastiques décidées dans le cadre du programme d'allègement de novembre 2017, qui ont amené ou amèneront en 2019 une pénible réduction des prestations dans différents domaines, le budget 2019 doit faire marche arrière sur les mesures les plus sévères qui touchent directement les citoyens et citoyennes.

Motivation de l'urgence : La présente motion financière doit être traitée rapidement puisqu'il s'agit de préparer le budget 2019.

Destinataire

- Grand Conseil